

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2018

L'an deux mille dix-huit, et le sept Février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : MESDAMES DUMOULIN Marie-Andrée, FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnès, THOUREL Lucette.
MESSIEURS ALLEMANY Christian, BERTHOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

Membres absents : MME PAILLES Pilar et GARRIGUE Sandrina.
MR PAGEOT Emmanuel et MR SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : MME THOUREL Lucette

04/2018 - Cautionnement régie des recettes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une régie de recette a été instauré en mairie depuis plusieurs années afin de faciliter les paiements de restauration et d'accueil de la garderie du matin et du soir.

Il explique au conseil municipal que Mme LIEBAERT, trésorière de Murviel-les-Béziers lui a fait part d'un email en lui expliquant qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, un cautionnement de 300 € (voir tableau) était obligatoire pour déposer des recettes jusqu'à 3000 € par mois.

Au vu du nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire et à la garderie du matin et du soir, il y aurait donc lieu de prévoir un cautionnement de 300 € afin de pouvoir déposer mensuellement et régulièrement les paiements.

Régisseur de Recettes	Montant de de Cautionnement	Montant de l'indemnité de responsabilité Annuelle (en euros)
Jusqu'à 1220 €		110
De 1221 à 3000 €	300	110
De 3001 à 4600 €	460	120

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du tableau présenté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le maire,
Francis BOUTES**

